

"Le Conseil européen de Strasbourg: succès et ambiguïtés" dans L'Europe en formation

Légende: Au lendemain du Conseil européen de Strasbourg des 8 et 9 décembre 1989, la revue fédéraliste L'Europe en formation exprime sa satisfaction par rapport aux progrès réalisés par les chefs d'États ou de gouvernement des Douze, notamment en ce qui concerne la coopération monétaire et l'attitude par rapport aux événements politiques en Europe centrale et orientale.

Source: L'Europe en formation. Hiver 1989, n° 276. Nice.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_conseil_europeen_de_strasbourg_succes_et_ambiguites"_dans_l_europe_en_formation-fr-6833ea79-2395-4a1f-a621-e6245e4c922d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Le Conseil européen de Strasbourg : succès et ambiguïtés

Éditorial

Le Vieux Continent est secoué par une tempête qui n'a guère de précédent depuis la deuxième guerre mondiale: dislocation du «bloc de l'Est» transformé en bateau ivre, chute du mur de Berlin, situation qualifiée de «dramatique» en U.R.S.S. par les Soviétiques eux-mêmes, incertitudes sur le leader soviétique confronté aux risques d'un jeu d'enfer, actualisation brûlante de la problématique pan-allemande, désarroi d'une Europe communautaire qui voit le train-train de 1993 bousculé par les conséquences du séisme, etc.

A la veille encore du conseil européen de Strasbourg, les partenaires du chancelier Kohl s'interrogeaient sur ses intentions réelles, notamment à propos de l'union économique et monétaire dont la France et l'Italie, entre autres, caressent le projet, en dépit de l'hostilité de Mme Thatcher, bien qu'on sache parfaitement qu'il est dans sa manière de mettre de l'eau dans son whisky au moment opportun !

Les résultats du conseil européen de Strasbourg constituent donc, du moins en apparence, un succès. Confrontés à une masse de questions difficiles et parfois d'une grande importance, voire d'une réelle gravité, les Douze ont une nouvelle fois confirmé leur intention de surmonter les obstacles et, pour onze d'entre eux, leur volonté (au moins en paroles) d'aller de l'avant.

- *Espace sans frontières.* - il a été demandé au conseil d'«achever» ses travaux dans les meilleurs délais et de prendre, pour accompagner la libération des capitaux, les mesures permettant de lutter «efficacement» contre la fraude fiscale. En ce qui concerne la fiscalité indirecte, le conseil européen a avalisé les propositions du conseil des ministres pour permettre de supprimer les contrôles aux frontières, selon une méthode contraire, il faut le souligner, aux propositions de la commission européenne, qui est ainsi invitée à s'incliner. On voit mal, il faut le dire, que l'abolition complète des frontières fiscales puisse être effective le 1er janvier 1993, comme on l'a proclamé. Par ailleurs, 40 % des décisions prévues en vertu du «Livre blanc» pour réaliser «l'espace sans frontières» doivent être prises, tandis que la transposition des directives communautaires dans le droit national n'apparaît pas satisfaisante. Des «progrès décisifs» restent à accomplir, en outre, pour ouvrir les marchés publics dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie; pour créer un espace aérien communautaire, des liaisons terrestres plus performantes, etc. Il était bon de le rappeler, mais on attend désormais des «actes» !

- *Politiques d'accompagnement.* - Le conseil européen a avalisé la création dès 1990 d'une agence européenne de l'environnement ouverte aux pays non membres de la Communauté; il a confirmé également son intérêt pour la participation des pays de l'Association européenne de libre échange aux programmes de recherche de la C.E.E., qui met au point un nouveau programme-cadre 1990-1994. Le conseil européen a, par ailleurs, estimé indispensable de développer la capacité audiovisuelle de la Communauté (intensification notamment des efforts de production du système européen de télévision haute définition, libre circulation des images télévisées, etc.).

A propos de la libre circulation des personnes et de l'Europe des citoyens, après avoir réaffirmé ce qui avait déjà été dit l'an passé à Rhodes et cet été à Madrid, le conseil européen a souhaité que «soit établi un inventaire des positions nationales en matière d'immigration» afin d'en débattre au sein du conseil des ministres pour que «les instances compétentes» puissent conclure, «au plus tard avant la fin de 1990», les conventions qui sont en examen sur le droit d'asile, le franchissement des frontières extérieures de la Communauté et les visas. Enfin ! serait-on tenter de dire..., tout en doutant fortement qu'une question aussi complexe puisse être réglée en un an, alors que les «accords de Schengen», longuement négociés entre cinq pays très voisins de la Communauté (R.F.A., pays du Bénélux, France), ont été remis en cause avant d'être signés !

- *Dimension sociale.* - La fameuse «Charte sociale» dont la Communauté a voulu se doter, à l'instar de celle qui existe au Conseil de l'Europe, a été adoptée sous le nom de «Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs», par les représentants des pays membres à l'exception de Mme Thatcher, qui a pris soin de souligner à cet égard que le document «n'avait aucune signification opérationnelle», alors que

ses partenaires ont tenu à «prendre note» du fait que la commission Delors avait déjà élaboré un programme d'action sur son application, en vue d'en délibérer avec le conseil. Cette affaire a fait, à notre avis, beaucoup de bruit pour une coquille vide. La Charte en question ne fait que codifier des pratiques communes et traduire l'attachement des pays européens de la C.E.E. à un certain modèle de relations sociales. Même en Grande-Bretagne, évidemment et n'en déplaise à la Dame-leader des Conservateurs.

• *L'union économique et monétaire.* — Sur ce point on a avancé à Strasbourg avec une prudence de Sioux ! On s'est d'abord assuré que la première étape de l'U.E.M., qui, seule, a l'agrément de Londres parce que non contraignante -, commencerait bien, officiellement, le 1er janvier 1990. Dans la perspective de la rédaction d'un traité sur l'U.E.M., les principales questions techniques, institutionnelles et politiques «à débattre», ont été «identifiées»... Sur cette base, une conférence intergouvernementale destinée à définir un accord sur les deuxième et troisième étapes de l'U.E.M. se réunira «avant la fin de 1990». En fait, chacun le sait, la conférence sera convoquée par la présidence italienne, non dans les premiers temps de cette présidence, comme on l'espérait, mais après les élections en Allemagne fédérale. Il est clair que le chancelier Kohl n'a pas voulu préjuger la position que prendrait à cet égard le futur gouvernement de la R.F.A., qui, par la force des choses, à la suite des élections libres annoncées désormais en R.D.A. au mois de mai prochain, donnera la priorité aux questions pan-allemandes, sous la pression de l'opinion.

En outre, les milieux économiques et financiers de la R.F.A. sont très partagés aujourd'hui quant à l'opportunité de l'U.E.M. Marier le deutschemark avec la drachme, l'escudo, la lire, la peseta et même le franc, n'est pas exaltant ! L'Allemagne fédérale avec une monnaie à la santé florissante n'a pas un intérêt évident à accepter les contraintes d'une telle union, dont la logique est avant tout politique et qui suppose, à terme, un système commun de banques centrales, contrairement aux thèses ultra-libérales britanniques. C'est dire que nous aurons beaucoup de chance si un traité engageant l'Allemagne parvient à être signé en 1993, comme on a pu le dire... D'autant que la Grande-Bretagne, hostile à la convocation de la conférence intergouvernementale, a confirmé néanmoins son intention d'y participer. On peut faire confiance à Mme Thatcher pour traîner les pieds jusqu'aux prochaines élections, prévues au Royaume-Uni, sans doute, selon elle, en 1991.

De plus, dans un style codé inénarrable, la Déclaration de Strasbourg a laissé entrevoir que le «déficit démocratique» dont souffre la Communauté devrait être comblé, «dans la perspective de la nouvelle législature du Parlement européen qui débutera en 1994».

• *«Une Communauté responsable et solidaire».* - Sous cet intitulé altier, le conseil européen de Strasbourg, après avoir appelé de ses vœux la création d'un «espace économique européen à dix-huit» (c'est-à-dire entre les Douze de la Communauté et les pays de l'Association européenne de libre échange), sur la base de l'acquis communautaire, s'est fondamentalement tourné vers les pays de l'Europe centrale et orientale, rappelant tout d'abord qu'un accord de coopération avec l'U.R.S.S. venait d'être conclu, après les accords similaires signés avec la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne, et annonçant une négociation sur les mêmes bases avec les nouvelles autorités de la R.D.A. Les Douze se sont ensuite penchés sur la situation toujours aussi désastreuse de la Pologne, pour annoncer le renouvellement de l'opération de livraison de produits agricoles actuellement en cours. Le conseil européen a préconisé la création d'une fondation européenne pour la formation professionnelle pour les pays de l'Est et celle d'une banque européenne pour la reconstitution et le développement (des Etats d'Europe centrale et orientale), étant entendu que les pays de la Communauté et la Banque européenne d'investissement détiendront la majorité du capital. Par ailleurs, les Douze ont confirmé la disposition de la Communauté à constituer un fonds de stabilisation au profit de la Pologne (un milliard de dollars). La Hongrie devrait recevoir un prêt du même montant.

Le conseil européen, enfin, a confirmé son intention de renouer le dialogue euro-arabe, en panne depuis la précédente décennie, et entériné l'annonce de la signature de la quatrième convention de Lomé.

• *Déclaration sur l'Europe centrale et orientale.* - C'est la pièce majeure du «Document de Strasbourg», avec le compromis sur le projet d'union économique et monétaire. Les Douze, après avoir salué «la politique d'ouverture et de réforme» de Gorbatchev, ont formulé le souhait que «la division de l'Europe» soit surmontée, conformément à l'acte d'Helsinki de 1975; puis ils se sont clairement prononcés en faveur de

l'unité du peuple allemand «à travers une libre autodétermination», dans le respect des accords et traités, le contexte de dialogue Est-Ouest et «la perspective de l'intégration européenne». Aucune formule, on le voit, ne manque à l'appel !

Dans ces temps de changements «profonds et rapides», la Communauté entend rester un «pôle de référence», «la pierre angulaire d'une nouvelle architecture européenne» et «un point d'ancrage d'un futur équilibre européen». Fermez le ban !

La déclaration de Strasbourg est manifestement le fruit d'un laborieux compromis, notamment entre la présidence française et le chancelier Kohl, les Britanniques ayant maintenu leur originalité thatchérienne sur le mode mineur. Personne n'avait intérêt, en effet, à prendre la responsabilité d'un échec, dont les conséquences politiques et psychologiques auraient été désastreuses dans la situation actuelle du continent européen. Au cours de son intervention radio-télévisée du 10 décembre, le président de la République française a curieusement très peu parlé des avancées communautaires réelles ou potentielles de Strasbourg, sinon pour dire qu'elles allaient «permettre de jalonner le chemin des Douze vers l'Europe politique». On nous la baille belle ! Comment peut-on, en effet, parler d'un «nouveau démarrage de l'Europe politique», alors qu'à Strasbourg les Douze se sont ingéniés à éviter toute avancée concrète vers l'union politique en question, car une telle avancée aurait signifié au minimum la création d'une autorité commune pour les affaires pan-européennes, soumise au contrôle direct du Parlement européen? Etait-il bien nécessaire également de déclarer, dans ce contexte, qu'il ne serait guère concevable de laisser les Allemands disposer de l'arme nucléaire, alors que M. Mitterrand lui-même a reconnu que «l'Allemagne ne le demandait pas» ?

Pour nous, le vrai problème de l'Allemagne de demain n'est pas celui de l'arme nucléaire ni même celui de l'unité du peuple allemand. Au nom de quoi, en effet, refuserait-on aujourd'hui à la communauté germanique d'Europe ce droit à l'autodétermination qu'on veut accorder à tous, même aux habitants des plus petites îles du Pacifique ? Le vrai problème est celui de l'intégration irréversible du peuple allemand dans une fédération européenne à partir de la réalité communautaire telle qu'elle s'est développée. Le pire des dangers pour l'Europe de demain serait l'existence d'une Allemagne nationalitaire, neutraliste au cœur de l'Europe.

On peut, en effet, dans la Communauté européenne telle qu'elle est, incorporer les quelque dix-sept millions d'Allemands qui peuplent la R.D.A. (le Land de Rhénanie-Westphalie est plus peuplé). Les problèmes nouveaux ne manqueraient pas, certes, mais ils représentent un défi acceptable pour nous, sur le plan économique, politique et industriel, à moins de revenir à la psychose de la fermeture des frontières des années 1930. Par contre, une Allemagne neutre au sein de l'Europe, même sous la forme d'une confédération d'Etats, serait un cadeau empoisonné de la perestroïka, au moment où celle-ci accentue la désintégration de l'empire soviétique. Il est encore temps de choisir, alors que, pour reprendre une formule heureuse de M. Mitterrand, «la révolution qui a commencé à Moscou, va faire le tour de l'Europe pour retourner à Moscou !».

L'Europe en formation